

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
16 août 2021 À 17h00
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL**

Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller
Benoît Bouthillette, Conseiller
Bernard Vanasse, Maire
Clément Vaillancourt, résident
Danny Roy, résident

Mesdames Nicole Couture, résidente
Patricia Sévigny, résidente

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 17h00, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président, ouvre la réunion du C.C.U. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Proposé par : Clément Vaillancourt

3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 19 juillet 2021

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Nicole Couture

4.0 Demande de permis dans le cadre du PIIA

4.1 Couper un arbre 17, chemin Cochrane- Zone P-6

Ce projet est assujetti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande : Projet de couper un arbre sur la propriété qui est dans un état de dépérissement irréversible et dangereux pour la santé et la sécurité des personnes.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation, de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et du rapport de l'inspecteur régional et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2021-08-16

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR PATRICIA SÉVIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter que le propriétaire coupe l'arbre ciblé dans la demande.

Commentaire : Couper également l'arbre mort près de l'arbre faisant l'objet de la demande et planter 2 arbres en remplacement.

4.2 Permis bâtiment entreposage 25, rue du Grand-Duc zone C-1

Ce projet est assujetti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande : Projet de construire un 3^{ième} bâtiment pour entreposage, tel que prévu et accepté par le CCU et le conseil.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation, de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2021-08-16

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANNY ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter le projet tel que présenté.

Commentaire : Plantation d'arbres dans la cour avant de la route Louis S.-St-Laurent afin de créer un écran visuel (cèdres, conifères ou autre du même type) dès la fin des travaux de construction du bâtiment.

4.3 Permis de démolition maison et bâtiments accessoires 6770, LSTL zone C-5

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande : Démolition de la résidence et bâtiments accessoires pour avoir l'espace requis pour un projet intégré.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation, de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 003-2021-08-16

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR PATRICIA SÉVIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter le projet tel que présenté, conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucune coupe d'arbres tant que le projet intégré final ne sera accepté par le CCU dans le cadre du PIIA.

4.4 Aménager une clôture au cimetière route LSTL, lot 5 031 104-zone P-6

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande : Projet d'aménager une clôture au cimetière, le long de la route 147 d'une hauteur de 5'.

Ce dossier est remis au prochain CCU et les membres demandent que le représentant du cimetière vienne expliquer davantage le projet et la motivation de l'organisme à aménager une clôture le long de la route 147.

5.0 Varia

Rien à signaler.

6.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 20 septembre 2021 à 17h00. Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 18h25.

Jean-Pierre Charuest
Président du CCU

Alain Beaulieu, B. Sc.
Secrétaire du comité